CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

Absents excusés : Jean-Luc YVEN (procuration à Laurent GUEGUEN), Josiane GUILLERM (procuration à Céline KERLOC'H), Adrien QUEGUINER (procuration à Viviane PLUCHON).

1) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

a) Modifications statutaires

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance de la proposition des nouveaux statuts de la C.C.P.L. suite aux modifications imposées par la Loi NOTRe (4 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles) et à un toilettage du document.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires.

b) Rapport annuel d'activités 2015

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

2) POLE ENFANCE : DEMANDES DE SUBVENTION

Afin d'aider au financement de la construction du Pôle Enfance, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à déposer des dossiers de demande de financement auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région, ainsi que pour toute possibilité de subvention qui pourrait être portée à notre connaissance.

3) CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 1ERE CLASSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recalibrage, à compter du 1er Décembre 2016, de deux postes d'Adjoint Technique au grade de 1ère classe suite à la réussite de deux agents à l'examen professionnel correspondant.

4) BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 3

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative ci-dessous :

Article 022 : - 4.000,00 €.

Article 6413 : + 4.000,00 €.

5) BUDGET POLE MEDICAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative ci-dessous :

Article 21318 (autres bâtiments publics) : + 2.000,00 €.

Article 2315 (installations techniques) : - 2.000,00 €.

6) CONTRAT SEGILOG POUR LES LOGICIELS DE LA MAIRIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat avec la Société SEGILOG qui équipe les services de la Mairie en logiciels professionnels. Le prix du contrat est de 3.620,00 € H.T. par an pour une durée de trois ans.

7) PRIX DE LA GARDERIE DE L'ECOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Il est proposé de revaloriser les tarifs de la garderie de l'Ecole Publique Henri Matisse, ces prix n'ayant pas évolué depuis 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*19 votants dont 3 procurations ; 1 abstention ; 18 voix exprimées ; 18 voix favorables, 0 voix contre*), approuve, à compter du 1er Janvier 2017, l'augmentation des tarifs de la garderie pour l'Ecole Publique Henri Matisse.

Les tarifs seront les suivants : - garderie du matin : **0,90 €**.
- garderie du soir (y compris le goûter) : **1,70 €**.

8) ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (*19 votants dont 3 procurations ; 1 abstention ; 18 voix exprimées ; 18 voix favorables, 0 voix contre*), approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable correspondant à l'exercice 2015 et émet le vœu qu'un effort soit entrepris par le syndicat pour renouveler les réseaux.

9) LOTISSEMENT « LE BOIS DU ROZ » : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et au vu du résultat de la consultation, retient la proposition d'ING Concept et de M. Régis QUENAON, conjoints et solidaires, pour la maîtrise d'œuvre et le bornage du nouveau lotissement communal.

Les tranches de travaux de viabilisation seront définies ultérieurement.